

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1036

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

328 386 529 RCS Paris.

CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST.

Forme : Société d'exercice libéral par actions simplifiée.

Capital : 699900.00 EUR.

Adresse : 42, boulevard Richard Lenoir, 75011 Paris.

Précédent propriétaire : 433 976 545 RCS Paris. **NG BIO.**

Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST Forme : Société d'exercice libéral par actions simplifiée Adresse du siège : 42 boulevard Richard Lenoir 75011 Paris Capital : 699900.00 EUR Numéro unique d'identification : 328386529 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbée : NG BIO Forme : Société d'exercice libéral par actions simplifiée Adresse du siège : 12-16 avenue de la Résistance 93100 Montreuil Capital : 320000.00 EUR Numéro unique d'identification : 433976545 Lieu d'immatriculation : Bobigny. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 2328751.00 EUR - passif de 497427.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : 100.000 actions de préférence A de NG BIO pour 0,005 action de CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST et, 100.000 actions de préférence B de NG BIO pour 36.68 actions de CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST. Aucun associé de NG BIO ne dispose individuellement d'au moins 100.000 actions A, et ne peut prétendre à ce titre à l'obtention d'une action de CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST. Afin d'éviter les rompus, les titulaires des actions de préférence A ont renoncé à l'attribution de toute contrepartie dans le cadre de la Fusion. Les biologistes en exercice de la Société NG BIO, qui ne recevront pas d'action de CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST dans le cadre de la fusion, feront l'acquisition d'une action de CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST immédiatement avant la réalisation définitive de la Fusion. La société CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST étant propriétaire de l'intégralité des actions de préférence B de NG BIO, et ne pouvant devenir propriétaire de ses propres actions, ont renoncé à l'attribution des actions à créer par suite de la réalisation de la Fusion. En conséquence, CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST ne procédera à aucune augmentation de capital. Prime de fusion: La différence entre la valeur des titres de participation de NG BIO dans les comptes de référence de CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST et la quote part de l'actif net apporté par NG BIO correspondant à sa participation constituera un mali de fusion. Date du projet commun de fusion : 22.03.2022. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société

participante : Pour la société CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST : 28.03.2022 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société NG BIO : 28.03.2022 (au greffe du tribunal de commerce de Bobigny)..

